



Délibération n° 5

Conseil Municipal du Mardi 29 mai 2018

Service Jeunesse

Domaine de compétences
7.5 - Subvention

Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
23/05/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 33

Affiché le 31/05/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjointe**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,

Absent (s) excusé (s) : 6

Absent (s) non excusé(s) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet : Nos Quartiers d'été 2018 – Subvention.

Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe.

Synthèse de la délibération :

Subvention pour l'organisation de « Nos Quartiers d'été » 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'édition 2018 de «Nos Quartiers d'Été» a pour vocation d'offrir aux habitants du Quartier de la renaissance une multitude d'animations avec une démarche d'éco-responsabilité, créant une dynamique festive sur le territoire communal.

Considérant que pour que ce projet puisse être subventionné par le Conseil régional, la collectivité doit être accompagnée par une association dite porteuse.

Considérant que l'association du conseil citoyen « mieux vivre ensemble » est désignée comme association porteuse.

Considérant que dans le cadre de cette prestation, l'association aura besoin d'un budget de 7000€ correspondant aux dépenses d'achat de petites fournitures et à l'intervention de prestataires extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention de 7000€ à l'association du conseil citoyen « mieux vivre ensemble »
- d'imputer la dépense au compte 65 74 du BP 2018

La délibération est adoptée par **30 voix pour et 3 abstentions.**

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del5-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018